



Heures supplémentaires supprimés??

Par **carinelle**, le **27/12/2012** à **19:20**

Mon mari a un gros paquet d'heures supplémentaires .Sa patronne lui a laissé sur un post-it le nombre d'heures qui allait être payé puis gardé 3 semaines d'heures supp pour les intempéries et une semaine de récupération en mai .Ce post it était joint avec le bulletin de salaire .Hors vu que cela se passe mal avec sa patronne , celle ci peut t'elle lui supprimer de payer ses fameuses heures supplémentaires quand il sera licencié ??Peut t'elle supprimer ses heures supplémentaires ??

Merci de votre aide

Par **P.M.**, le **27/12/2012** à **23:11**

Bonjour,
Vous ouvrez un nouveau sujet alors que vous avez déjà eu une réponse [ici...](#)

Par **carinelle**, le **27/12/2012** à **23:22**

Rebonsoir ,

Quelle reponse ?? cela n'a rien a voir avec la question que je pose ce soir ...

Par **P.M.**, le **27/12/2012** à **23:32**

Ah bon ! Parce que si les heures supplémentaires auraient dû être payées mensuellement, ça ne règle pas le problème de savoir dans quelle mesure elles pourraient être déjà reportées puis ensuite éventuellement supprimées...

Par **carinelle**, le **27/12/2012** à **23:52**

je ne vais pas rentrer dans les détails concernant les heures supp de mon mari c'est assez complexe.Mais vu le conflit qu'il y a actuellement entre mon mari et son employeuse , celle ci

peut t'elle lors du licenciement de mon mari, lors du solde de tout compte "zapper " sur les heures supplémentaires restant en disant qu'il n'y a jamais eu ces heures la d 'effectuées sachant que seul un bout de post it écrit par la patronne précise les heures supplémentaires a réglées ??

Par **P.M.**, le **27/12/2012** à **23:57**

Si les heures supplémentaires sont avérées l'employeur doit bien sûr les payer, sinon c'est une question de preuves si elles sont contestées mais je ne vois pas pourquoi le salarié attendrait le solde de tout compte après rupture du contrat de travail si elles doivent être payées immédiatement...

Par **carinelle**, le **28/12/2012** à **00:14**

il en a déjà payé une grande partie et en septembre il informe mon mari qu'il reste 96 h à payer et garde 105 h en réserve (2 semaines en cas d'intempérie et une semaine en récupération en mai)en espérant que c'est assez claire ..

Autre question , peut t'on demander a l'employeur de nous faire par écrit un récapitulatif des heures supplémentaires que l'on a. Peut t'il refuser notre demande ?

Par **P.M.**, le **28/12/2012** à **00:29**

C'est clair mais illégal...

Vous pensez bien que si l'employeur veut contester les heures supplémentaires, il ne va pas en faire un relevé sincère...